

avait une tribune distincte, je demande que l'Assemblée nationale assiste comme Assemblée nationale.

M. Paris (Pas-de-Calais). J'appuie la proposition de M. Villain.

M. le président. — Je consulte l'Assemblée sur la proposition de M. Villain.

M. Dupont. — Je propose la résolution suivante:

L'Assemblée charge son bureau de se concerter avec le gouvernement sur les mesures à prendre. (Bruit. — Réclamations).

M. le comte Rampon monte à la tribune. — (La clôture). — Messieurs, l'Assemblée s'est déclarée plusieurs fois souveraine.

Voix nombreuses. — La clôture.

M. le comte Rampon. — Je constate que la liberté de la tribune n'existe plus. (Réclamations).

Voix à gauche. — L'avis du gouvernement?

La Chambre consultée, se prononce pour la clôture.

M. le président. — Je mets aux voix l'urgence.

Plusieurs voix. — C'est une résolution.

M. le président. — Je consulte l'Assemblée sur la résolution de M. Villain.

Deux épreuves sont déclarées douteuses; il est procédé au scrutin.

La résolution est adoptée par 326 voix contre 254 sur 581 votants.

Le scrutin s'ouvre ensuite sur l'ensemble du projet, qui est adopté par 587 voix contre 1.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant ouverture au budget du ministre des affaires étrangères d'un crédit de 10,000 fr. à insérer au service ordinaire pour l'achèvement de la cathédrale de Canton.

M. Guichard. — Je demande l'ajournement de ce projet comme contraire à la loi de finances.

M. le duc Decazes, rapporteur, refuse, en quelques mots, le discours de M. Guichard.

L'ajournement est rejeté; On passe à la délibération des articles.

L'ensemble du projet est adopté au scrutin par 495 voix sur 104.

M. le ministre des finances dépose plusieurs projets de lois d'intérêt local.

M. Lamy présente une demande tendant à interpellier le gouvernement sur le maintien de l'état de siège dans les villes qui ont été soumises à cette mesure, et demande que la discussion soit fixée à lundi prochain.

M. le ministre de l'intérieur. — Je demande que le débat ait lieu après la prorogation, tout en s'en rapportant à la sagesse du gouvernement.

M. Langlois. — Je propose le lendemain de la libération du territoire.

M. le président. — M. Lamy n'insiste pas sur le jour de la discussion de son interpellation, pourvu qu'elle ait lieu avant la prorogation.

L'Assemblée rejette le terme de lundi pour la fixation de la discussion.

M. Baragnon. — Je demande que la discussion soit fixée après le vote du budget.

M. H. Volain. — D'après le règlement l'Assemblée fixe sans débat le jour où l'interpellation sera discutée; par conséquent il faut que l'Assemblée fixe le jour.

M. le président. — A mon avis, le règlement n'a pas été violé; l'Assemblée doit fixer un jour pour l'interpellation.

On a repoussé le jour demandé par M. Lamy, l'Assemblée va être consultée sur un autre jour.

M. Rouvier interrompt M. le président.

M. le président. — Je rappelle M. Rouvier à l'ordre.

M. Rouvier. — J'ai eu le tort d'interrompre, mais je rappelais qu'une interpellation présentée par un membre de la droite et un ajournement illimité ayant été demandé, M. Grévy a refusé ce délai comme illusoire.

M. Baragnon propose de fixer l'interpellation au 15 novembre.

La date du 15 novembre est mise aux voix et adoptée.

M. Chabrol dépose un projet de loi concernant l'élection des conseils municipaux.

M. Scheelcher demande que sa proposition tendant à la levée de l'état de siège soit discutée.

Cette fois, à travers les interstices d'un volet qui joignait mal, elle aperçut une projection de lumière rayant l'ombre, qui lui parut à bon droit suspecte, et qui la mit aussitôt sur ses gardes.

Jéricho n'avait pas l'habitude de veiller ainsi pour l'attendre. Il se passait donc en ce moment quelque chose d'extraordinaire à la maison.

A pas lents, sans bruit, comme si elle eût glissé au lieu de marcher, pareille à un fantôme, elle approcha de sa porte et colla un œil au trou de la serrure.

Elle vit alors une femme endormie, qu'elle ne put reconnaître, puisque celle-ci lui tournait le dos; elle vit aussi, en face d'elle, Jéricho, paisiblement assis près du feu et la regardant.

— Suis-je bête d'avoir eu peur? se dit-elle avec un mouvement d'épaules... Mais qui donc peut se trouver chez moi à pareille heure? Il faut que celle-là soit bien pressée.

La Gauloise, de sa nature, était impatiente et curieuse. Elle ouvrit la porte avec fracas et entra comme un tourbillon.

— Dieu! elle va lui faire peur! pensa Jéricho en relevant la tête.

siège soit mise à l'ordre du jour de la séance où aura lieu l'interpellation Lamy.

L'Assemblée passe ensuite à la première délibération sur le projet relatif à l'organisation générale de l'armée.

Sur la demande du général Charette, rapporteur, l'Assemblée réserve la discussion pour la deuxième lecture et décide, sans débat, qu'elle passera à la troisième lecture.

M. le vicomte de Douhet demande qu'en raison de la présence du schah de Perse, l'Assemblée s'ajourne à mercredi.

Un grand nombre de députés demandent l'ajournement à vendredi.

La séance est levée à 5 heures 30 minutes.

Nous avons publié dans notre édition de ce matin les dépêches suivantes:

Paris, 7 juillet 1873.

Le schah a exprimé hier sa vive satisfaction pour la réception qui lui a été faite et son admiration pour les magnificences de Paris. Il a dit: « Je revivrai le soleil. Cela me rappelle la Perse. »

Paris, 8 juillet. — Dans le duel qui a eu lieu entre M. de Cassagnac et M. Ranc, on nous assure que M. de Cassagnac a été blessé au bras, et que M. Ranc a été blessé à l'épaule.

Les renseignements certains nous manquent encore.

Brest, 7 juillet. — Le paquebot Perse, de la Compagnie générale transatlantique, parti de New York, le 28 juin, vient de mouiller sur rade, après une magnifique traversée de 210 heures, accomplie à la vitesse moyenne de 14 nœuds 1/4.

Bayonne, 6 juillet. — Dans l'affaire qui a eu lieu à Oyarzun, la bande de Santa-Cruz a eu six morts et vingt blessés.

Hendaye, 7 juillet. — De Vera à Oyarzun, le pays est occupé par les carlistes, au nombre de plus de 2,000, commandés, dit-on, par Dorregaray, Martinez et Santa-Cruz. Ce dernier a fait savoir aux habitants d'Oyarzun d'avoir à quitter la ville au plus tôt. Tous les volontaires sont sur pied dans ces localités.

La citadelle et la ville de Saint-Sébastien sont gardées par eux. Les mobiles, carabiniers et gardes civiles, environ 200, sont dirigés vers Oyarzun. On s'attend à une grave affaire. La sortie en Biscaye du brigadier don Cazler, resté à l'écart jusqu'à ce jour, a fait partir plus de 2,000 jeunes gens. Ce général de l'ancienne guerre est très-populaire. On assure que plus de 60,000 fusils ont été débarqués dans les petits ports de Biscaye.

Perpignan, 7 juillet, matin. — On mande de Barcelone:

« Vich est étroitement bloqué. Le cabacilla Cercos est entré à Seiva près de Reus; il a saqué quelques maisons et a emporté 20,000 réaux.

Le service du chemin de fer de Saragosse est rétabli moyennant une forte contribution payée aux carlistes par la Compagnie. »

Nouvelles du soir

L'avis suivant a été affiché aujourd'hui dans les couloirs de l'Assemblée:

Le mardi 8 juillet, entre 6 et 7 heures du soir, Sa Majesté le Schah de Perse se rendra par l'escalier de marbre à la galerie des glaces. Ceux de MM. les députés qui voudront assister à son entrée seront admis avec leurs femmes dans les salons qui précèdent la galerie.

Voici les résultats des élections pour les conseils généraux dans les départements de Puy-de-Dôme et de la Loire:

Puy-de-Dôme: Canton de Latour, en remplacement de M. Moulin, M. Marcelin des Bordes, conservateur, ancien député, élu par 134 voix contre 764 obtenues par M. Hyacinthe des Rosiers, conseiller à la cour d'appel de Paris.

Canton de Lezoux, M. Duchassin, républicain modéré, élu par 1237 voix contre M. de Mongon, qui en a obtenu 891.

Loire: canton de la Sacodière, en remplacement de M. Noelos. Inscrits 2458.

Barret 578 (radical); Burnot 731 (conservateur) élu.

Canton de Chambon. M. Verdier, maître de forges à Germiny, républicain, seul candidat a été élu par 2859 voix sur 9,000 inscrits et 3,300 votants.

L'Empereur Guillaume est arrivé à Ems relativement bien portant. Le Czar Alexandre était allé au devant de lui à la gare, où les deux souverains ont échangé des civilités très-cordiales. Le Czar doit rester à Ems jusqu'au 9.

DEPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service particulier du Journal de Roubaix.)

Paris, 8 juillet.

Voici les derniers détails qui nous ont été communiqués par la rédaction de la République française au sujet du duel de MM. Ranc et P. de Cas agnac.

« Une rencontre à l'épée a eu lieu hier, 7 juillet, à 3 heures de l'après-midi, à Essanges, frontière du Luxembourg, entre M. Ranc et Paul de Cassagnac.

Le combat a débuté par un coup d'épée reçu par M. Paul de Cassagnac dans l'avant-bras.

« Une deuxième passe ayant eu lieu dans laquelle M. Ranc a reçu un coup d'épée au bras qui l'a mis dans l'impossibilité absolue de continuer le combat, les témoins ont déclaré l'honneur satisfait. »

Hier, dans l'après-midi, le schah de Perse a fait une promenade dans Paris. Il a vu successivement les Tuileries, le Palais-Royal, l'Hôtel-de-Ville. Revenu sur ses pas, il a remonté le boulevard Sébastopol et s'est dirigé vers la Bastille. Vers quatre heures, il traversait le Pont-Neuf pour suivre les quais de la rive gauche.

On assure que le soir, le schah s'est rendu au théâtre.

Le schah arrivera aujourd'hui vers quatre heures à Versailles. Il ira rendre visite au Président de la République et au Président de l'Assemblée. Puis il fera une promenade en voiture dans le parc, où les grandes eaux joueront.

Il assistera ensuite au banquet qui lui est offert et à la fête de nuit au bassin de Neptune.

Rome, 7 juillet, soir. — Le comte de Wimpffen, ministre d'Autriche, le baron de Bibra, ministre de Bavière, et M. Wauloo, ministre de Belgique à Rome, sont partis en congé.

On assure que le nouveau ministère sera définitivement constitué mercredi.

Rome, 7 juillet. — Dans les élections municipales de Rome les candidats libéraux modérés ont triomphé. Le parti catholique s'est abstenu.

Le Pape a donné un grand nombre d'audiences hier et aujourd'hui.

Saint-Petersbourg, 7 juillet. — La nouvelle publiée par les journaux allemands d'après laquelle des troubles seraient survenus chez les paysans de Podolie, par suite du mécontentement causé par la répartition des terres, est démentie de tout fondement. La tranquillité est parfaite. Il n'est pas du tout question de propagande socialiste.

COMMERCE

Dépêches télégraphiques.

Havre, 8 juillet.

(Dépêche de MM. Kablé, Boswillwald et Co, représentés par M. Bulteau-Desbonnets.)

Ventes 2,500 b. Très bonne demande. disponible terme, livrable sans changement.

Liverpool, 8 juillet.

(Dépêche de MM. Kablé, Boswillwald et Co, représentés par M. Bulteau-Desbonnets.)

Ventes 40,000 b. Marché lourd, sans changement. Recettes 7,000 b.

Liverpool, 7 juillet.

Ventes 10,000 b., dont 8,000 b. pour la filature, languissant, cotes à peine soutenues. Livraisons languissantes sans changement. Amérique juillet, clause good ordinary 8 1/2. Orleaus clause low middling 8 3/4. Louisiane 9 1/16. Géorgie 8 13/16, livrable 8 5/8. Oomra 6 1/4, livrable 6 1/4. Dholerah 6 1/8. Bengale 3 7/8.

Pas encore de recettes. Importations 2,304 b., dont 247 b. Amérique et 2,116 b. Fernambourg.

Nous croyons devoir appeler l'attention de nos lecteurs sur une nouvelle entreprise de Chemins de fer pour laquelle la Banque nationale de Crédit émet en ce moment 41,000 obligations, destinées à fournir le complément du capital nécessaire à la construction de cette nouvelle voie de communication.

Il s'agit des Chemins de fer du Calvados. La ligne à établir va de Mezidon à la mer. Elle a une longueur de 29 kilomètres, mais bien qu'il ne s'agisse pas, comme on le voit, d'une de ces grosses affaires nécessitant la réunion de nombreux capitaux, nous pouvons dire cependant que c'est une de celles qui méritent un accueil particulièrement sympathique. Elle se recommande à un double titre: au point de vue des avantages et des garanties qu'elle offre aux souscripteurs et au point de son utilité générale.

Le chemin de Mezidon à la mer a pour but de développer le trafic local d'un pays essentiellement riche. Il dessert les nombreux établissements de bains de mer qui se sont créés depuis quelques années autour du port de Dives et qui ont déjà acquis une notoriété européenne. Rendre plus faciles les communications du littoral du Calvados avec les populations du centre et de l'extrémité de la France, c'est donc assurer à la nouvelle ligne un élément de recettes qui suffirait presque à couvrir ses dépenses et les intérêts des capitaux engagés. Si on y ajoute le transport des produits agricoles de la vallée de la Dives dans le pays d'Auge, on obtient des résultats plus que suffisants pour que d'ors et déjà on puisse considérer cette petite affaire comme l'une des plus sûres.

Il résulte, en effet, des études faites tant par les ingénieurs que par l'administration départementale que les recettes, dans l'état actuel des choses, atteindront au minimum 16,000 fr. par kilomètre, c'est-à-dire 464,000 fr. pour les 29 kilomètres dans le courant de l'exercice annuel.

En supposant qu'il faille distraire de cette recette totale 50 0/0 pour frais d'exploitation le produit net s'élèvera à 232,000 fr. Or, le service des intérêts et de l'amortissement de 11,000 obligations émises coûtant annuellement 179,600 francs, il restera 53,370 francs à distribuer aux actionnaires, soit plus de 5 0/0 du capital engagé.

Telle est l'opération à son début, et à son début seulement, car son avenir est des plus larges.

En effet, la ligne de Mezidon à la mer (Dives) devient la tête de ligne du grand chemin de transit de Mezidon au Mans. Le passage par Dives économisant considérablement le trajet à destination du littoral du

Calvados, le chemin projeté sera forcément adopté par les marchandises d'importation et d'exportation obligées actuellement de passer par Houffeuils, par Trouville ou par Caen.

Ajoutons encore que le port de Dives qui reçoit déjà des navires de fort tonnage, est l'un des meilleurs de la côte normande et que des travaux peu onéreux, dès maintenant projetés, en feront une station maritime des plus importantes au point de vue du trafic international.

Ces explications peuvent suffire à l'appréciation de cette excellente entreprise. Nous terminerons par l'indication des conditions de la souscription ouverte du 8 au 12 juillet au siège de la Banque nationale de Crédit, 2, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris. Les obligations émises sont remboursables à 500 fr. par tirages au sort; elles produisent un intérêt annuel de 15 fr., payable par semestre, les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet; elles sont émises au taux de 230 fr, ce qui constitue 7 1/2 environ de revenu annuel. 4128

CHEMINS DE FER DU CALVADOS

LIGNE DE MEZIDON A LA MER (DIVES)

LONGUEUR: 29 KILOMÈTRES

ÉMISSION

de 11,000 Obligations

PRODUISANT 45 FRANCS D'INTÉRÊT ANNUEL

Payables par semestre, les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet de chaque année, remboursables à 500 fr. par voie de tirage au sort, à partir de 1877.

La ligne de Mezidon à Dives reliera la mer à la ligne du Mans et augmentera encore la prospérité déjà si grande des établissements de bains qui bordent la côte du Calvados.

En quittant le littoral et en se dirigeant vers Mezidon, la nouvelle voie de communication traversera de riches contrées et, notamment, la vallée d'Auge dont les produits, si appréciés, fourniront un important élément de trafic.

Le raccord par Mezidon fera, en outre, de ce chemin la tête de ligne du grand chemin de transit de Mezidon au Mans où aboutissent cinq lignes de chemins de fer.

Le trafic de la ligne de Mezidon à la mer (port de Dives), indépendamment du mouvement des voyageurs est donc appelé à prendre dans un avenir rapproché, des proportions qui feront de cette entreprise l'une des plus sûres et des plus fructueuses.

Sans attendre les résultats d'importantes relations maritimes sur lesquelles on peut compter et dans l'état actuel des choses, les recettes de Mezidon à Dives atteindront un minimum annuel de... Fr. 464,000

En déduisant 50 0/0 de cette recette pour frais d'exploitation, il restera... 232,000

Le service des intérêts et de l'amortissement de 11,000 obligations émises coûtant... 179,630

La Compagnie aura dès la première année d'exploitation, un reliquat de... 52,370

à distribuer à ses actionnaires, soit plus de 5 0/0 du capital engagé.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

Taux d'émission: 230 francs payables:

En souscrivant..... 50 fr.

A la répartition..... 50

Le 15 août prochain..... 50

Le 15 octobre suivant..... 50

Le 31 décembre 1873..... 50

Total..... 230 fr.

Ces Obligations portent jouissance du 1^{er} juillet, présent mois.

Le coupon de 7 fr. 50 c., à échéance du 1^{er} janvier prochain, viendra en déduction du dernier versement.

Les versements anticipés jouissent d'une bonification d'intérêt calculée à 5 0/0 l'an.

Pour le Conseil d'administration:

LES ADMINISTRATEURS SPÉCIALEMENT DÉLÉGUÉS, PATURAL, — ISOUARD

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE:

du 8 au 12 Juillet inclus

à la BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT, rue de la Chaussée d'Antin, 2, Paris.

On peut verser, en province dans les Succursales de la Banque de France, au crédit de la Banque nationale de Crédit. 4125

BANQUE CENTRALE

ou CRÉDIT FONCIER DE RUSSIE

Autorisée par ukase de S. M. l'EMPEREUR DU RUSSIE en date du 6/16 avril 1873

ÉMISSION

de 120,000 Obligations foncières

DE 500 FRANCS (1^{re} Série)

Ces Obligations rapportent 25 francs d'intérêt annuel, payables par semestre

Les 2 Janvier et 1^{er} Juillet

à Paris, Bruxelles, St-Petersbourg, Berlin

Elles sont remboursables au pair, sur les mêmes places, les 2 Janvier et 1^{er} Juillet

en 43 ans et demi, à partir pour le premier remboursement du 2 Janvier 1874, par Tirages semestriels.

Les Obligations seront au porteur et aussitôt après la clôture de la souscription, toutes les formalités seront remplies pour les faire admettre à la Cote officielle.

Ces Obligations sont émis-és à fr. 427.50

payables comme suit: 500 fr. par Obligation, en souscrivant:

à la répartition du 15 au 20 juillet

un mois après la répartition du 15 au 20 août.

Des Certificats provisoires au porteur seront délivrés aux souscripteurs après la répartition. Ces Certificats seront échangés à partir du 15 septembre, contre les Titres définitifs.

A partir du 15 juillet jusqu'au 15 août, les souscripteurs auront la faculté d'anticiper le 3^e versement, sous bonification des intérêts au taux de 5 0/0 l'an.

La souscription sera ouverte à ROUBAIX, les Mardis 9 et Mercredi 10 Juillet 1873, de 10 heures du matin à 4 heures du soir,

A L'AGENCE DU

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS

37, rue de la Fosse-aux-Chênes

Elle sera ouverte en même temps: A PARIS, au Comptoir d'Escompte de Paris;

A BRUXELLES, à l'Agence du Comptoir d'Escompte de Paris;

A GENÈVE, à St-PETERSBOURG et à BERLIN.

Notas. — Les Obligations de la Banque centrale du Crédit Foncier de Russie ont pour garantie:

1^o Les propriétés sur lesquelles les Banques foncières ont prêté au maximum 50 0/0;

2^o Le capital des Banques provinciales, représentant au moins le 10^e de leurs émissions;

3^o Le capital de la Banque centrale du Crédit Foncier de Russie, représentant également, et au moins le 10^e de ses propres émissions. 4110

SANTÉ A TOUS

rendus sans médecine par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite:

REVALESCIERE.

Yingt-six ans d'invariable succès.

Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gaïtrites, vomissements, acidités, pituites, nausées, renvois, agitations, diarrhées, dysenteries, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnie, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, etc., etc., dont extrait:

N^o 49,842: M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, névrosité, insomnie, asthme, toux, flatulences, spasmes et nausées. — N^o 47,370: N^o Robert, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissement, constipation et surdité de 25 années. — N^o 46,210: M. le docteur médecin Martin d'un gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N^o 46,218: le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N^o 18,744: le docteur médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N^o 49,522: M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'accès de jeunesse.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescierre en boîtes de 1/2, 1 et 60 francs. — La Revalescierre chocolatée en boîtes de 2 fr. 25 c.; de 376 tonnes; 60 fr. franco. — Dépôt à Roubaix chez MM. Coille, pharmaciens, Marché-Bourgeois. — De chez les autres pharmaciens et épiciers. — De chez BARRY ET CO., 26, Place Vendôme, à Paris. 4095 — 1.

Ouvrages nouveaux:

Conférences aux dames de Lyon par Mgr Nermillon — 2 volumes 5 fr.

Histoire illustrée des pélerinages — splendide publication. Le 1^{er} livraisons est en vente 1 fr.

Revue du monde catholique dernière livraison, 2 fr.

Prière de Pie IX et pour Pie IX, 0,25 c.